

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_150

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**PROJET ARTISTIQUE ET  
CULTUREL EN  
ETABLISSEMENT MEDICO-  
SOCIAL**

**AUTORISATION DONNEE AU  
MAIRE DE SIGNER UNE  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT TRIPARTITE.**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1<sup>ER</sup> décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOÛR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM\_2021\_150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL  
EN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL  
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER  
UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE**

Michelle Bouchet, Conseillère municipale expose à l'assemblée :

La Fondation OVE a pour mission d'accueillir, de prendre en charge et d'accompagner des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, en situation de handicap, de dépendance, ou en difficulté sociale. Dans le cadre de cet accompagnement, elle s'engage dans le développement d'initiatives artistiques et culturelles au sein de ses établissements et services : est notamment encouragé l'accueil de créateurs en résidence. Cette modalité de projet permet de travailler dans la durée, en transversalité, l'enjeu de participation des personnes accompagnées et des équipes, à des démarches de création et d'ouverture culturelle.

Dans ce contexte, les établissements et services OVE du Territoire Loire Nord proposent d'accueillir des artistes en résidence sur la thématique musicale nommé « Au fil du son ». L'artiste Teddy Elbaz sera en résidence à l'Institut Médico Educatif André Romanet pour développer un projet de recherche et de création en lien avec sa pratique musicale.

La Ville de Riorges a toujours été soucieuse de permettre à tous les publics de pouvoir participer à sa saison culturelle. Elle s'engage notamment, et dès que possible, à faciliter l'accès du public handicapé à sa programmation.

Dans ce contexte, elle a fait le choix de s'engager comme partenaire culturel de ce projet. Les enfants qui participeront aux ateliers avec l'artiste, en classe, pourront :

- Venir découvrir des concerts en conditions réelles dans le cadre de la programmation musiques actuelles *Les Mardi(s) du Grand Marais* ;
- Partager le rendu de leur travail artistique devant un public en condition réelle dans le cadre de la saison culturelle ;
- Assister au concert de l'artiste qui aura animé les ateliers et qui se tiendra dans le cadre de la saison culturelle de la ville.

La Ville de Riorges s'engage à prendre en charge les frais inhérents au projet conformément au devis transmis à l'OVE dont le montant total s'élève à 3 940€ répartis comme suit :

- Les interventions du musicien auprès des jeunes à hauteur de 2 500€ pour 10 ateliers.
- 1 session de restitution sous forme de concert à raison de 500€.
- Les frais de déplacements, soit 11 allers retours Lyon/Roanne à hauteur de 440€.

.../...

- L'achat de matériels pour les ateliers musicaux à hauteur de 400€.
- L'achat de clefs USB pour l'enregistrement des morceaux créés à hauteur 100€.

La structure OVE - IME André Romanet (Roanne) s'engage à rembourser les frais engagés par la ville de Riorges selon le devis proposé sur présentation d'une facture à l'issue du projet.

Afin de mettre en œuvre le partenariat, une convention tripartite réunissant la Ville de Riorges, l'artiste Teddy Elbaz et l'Institut Médico Educatif André Romanet soit être signée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec les deux partenaires, l'artiste Teddy Elbaz et l'Institut Médico Educatif André Romanet ;
2. dit que la ville de Riorges s'engage à prendre en charge les frais inhérents dont le montant total s'élevait à 3 940€ ;
3. précise que ladite convention prendra effet au jour de sa signature et est conclue pour la durée de l'accueil en résidence, soit du 22 octobre 2021 jusqu'au 24 juin 2022.
4. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021

Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN



*(Handwritten signature of Jean-Luc Chervin)*

